

Concept national pour l'éducation et l'accueil de l'enfance



Éditeurs : Plateforme romande pour l'accueil de l'enfance (Pro Enfance)
et Fédération suisse pour l'accueil de jour de l'enfant (kibesuisse) en collaboration avec
l'Association de l'accueil de l'enfance de la Suisse italienne (ATAN)
et la Fédération tessinoise de l'accueil familial de jour (FTFD)

Édition : avril 2025

Sommaire

Agir ensemble : des pistes conjointes face à des défis complexes et hétérogènes	5
Champ d'action	6
La professionnalisation du personnel éducatif	9
Qualité	10
Financement	12
Inclusion	14
Une action coordonnée au niveau national	16
Conclusion	16
Bibliographie	18

Agir ensemble : des pistes conjointes face à des défis complexes et hétérogènes

Le développement historique et la situation actuelle du champ de l'éducation et de l'accueil de l'enfance en Suisse présentent une grande hétérogénéité, entre les différentes régions linguistiques, les cantons et les communes.

Alors que la Suisse romande perçoit plutôt l'accueil de l'enfance comme un service public, en Suisse alémanique l'approche est davantage orientée vers le marché – ce qui impacte notamment les modèles de financement des prestations. Les exigences de qualification du personnel éducatif varient également avec un pourcentage plus élevé de professionnel·les formés au niveau tertiaire en Suisse romande et en Suisse italienne. En commun cependant, réside la nécessité de reconnaître la pertinence systémique du champ de l'éducation et de l'accueil de l'enfance. Une reconnaissance du champ exige une politique publique cohérente garantissant partout en Suisse les conditions-cadres de l'éducation et l'accueil de l'enfance.

En tenant compte de la diversité des pratiques, la plateforme romande pour l'accueil de l'enfance (Pro Enfance) et la Fédération suisse pour l'accueil de jour de l'enfant (kibesuisse) se sont fixé l'objectif d'élaborer un concept national commun pour l'éducation et l'accueil de l'enfance en Suisse. Le processus d'élaboration de ce concept national vise à renforcer la compréhension mutuelle et une action concertée.

Le résultat, exposé au travers de ce document, met en lumière la complexité des défis rencontrés et présente des principes fondateurs ainsi que des pistes de solutions aux priorités définies conjointement. Le champ d'action propre à nos deux organisations y est présenté. Celui-ci est ensuite décliné à partir de thèmes-clés abordés en commun. Ils

incluent la professionnalisation du personnel éducatif, la qualité de l'éducation et de l'accueil de l'enfance, le financement du champ et la question de l'inclusion des plus jeunes de notre société.

Ce concept national commun prend en compte les trois modalités d'éducation et d'accueil de l'enfance, à savoir l'accueil collectif de la petite enfance, l'accueil collectif parascolaire et l'accueil familial de jour pour les enfants de 0 à 12 ans, et il se fonde sur les réalités de l'ensemble des régions linguistiques. Ainsi, l'Association de l'accueil de l'enfance de la Suisse italienne (ATAN) et la Fédération tessinoise de l'accueil familial de jour (FTFD) ont été consultées et leurs perspectives intégrées aux travaux. Ce processus a permis d'identifier les spécificités des régions linguistiques et des organisations partenaires, de cerner les points de convergence et de divergence, de renforcer la compréhension mutuelle et d'agir ensemble.

Pro Enfance et kibesuisse considèrent ce concept national pour l'éducation et l'accueil de l'enfance comme une base pour leur coopération future, à laquelle la Suisse italienne est également associée. Il s'adresse en particulier aux acteurs et actrices du champ, ainsi qu'aux organes décisionnels communaux, cantonaux et nationaux¹. Ainsi, ce concept national commun constitue une feuille de route pour une action concertée à tous les niveaux, que nous vous invitons à découvrir dans l'intérêt des enfants, des familles et de la collectivité.



Franziska Roth,
Présidente de kibesuisse



Alexandre Bédat,
Président Pro Enfance

¹ Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS), Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), Office fédéral des assurances sociales (OFAS), Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), membres des parlements cantonaux et de l'Assemblée fédérale.

Champ d'action

<p>L'éducation et l'accueil de l'enfance comme piliers de la politique de l'enfance et de la famille</p>	<ul style="list-style-type: none">• L'éducation et l'accueil de l'enfance constituent un des piliers d'une politique réussie de l'enfance et de la famille (en référence à la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant, au cadre d'orientation pour l'accueil et l'éducation de la petite enfance en Suisse et, plus largement, à la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées). Cette conception permet la mise en œuvre efficace et cohérente d'une politique de l'enfance et de la famille.• L'investissement dans l'éducation et l'accueil de l'enfance est une responsabilité publique. Les enfants relèvent de la responsabilité des familles ET de la société.
<p>Finalités de l'éducation et de l'accueil de l'enfance</p>	<p>L'éducation et l'accueil de l'enfance jouant un rôle systémique, ses finalités ne sont pas uniquement orientées vers les enfants et leurs familles, mais s'inscrivent aussi dans une perspective de politique sociale et économique.</p> <p>Les finalités directes consistent à :</p> <ul style="list-style-type: none">• offrir des espaces de vie où le temps et les droits de l'enfant sont valorisés et respectés (lieux de découverte, d'exploration et d'expression) ;• assurer des missions socio-éducatives orientées vers les enfants et les familles ;• contribuer à la conciliation de la vie familiale et professionnelle ;• permettre à chaque enfant de déployer son potentiel personnel et d'acquérir des compétences de vie ;• avoir un impact positif sur le bien-être, les apprentissages et le développement des enfants. <p>Les finalités indirectes sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">• contribuer à une plus grande équité des chances pour tous les enfants, à la cohésion sociale et à l'égalité des genres ;• lutter contre la pauvreté des familles ;• répondre à la pénurie de main-d'œuvre ;• soutenir le développement économique en Suisse.
<p>Ce que comprend le champ d'action de l'éducation et l'accueil de l'enfance</p>	<ul style="list-style-type: none">• L'éducation et l'accueil de l'enfance sont à penser pour les enfants de 0 à 12 ans (parfois même jusqu'à 16 ans pour l'accueil parascolaire).• L'éducation et l'accueil de l'enfance incluent les structures d'accueil de la petite enfance, l'accueil parascolaire et les organisations d'accueil familial de jour.• L'éducation et l'accueil de l'enfance sont à articuler avec les offres spécifiques d'encouragement (services de conseil aux parents, rencontres parents-enfants, visites à domicile, etc.). <p>Il importe de parler d'encouragement de l'enfance (au lieu d'encouragement précoce), ce qui permet d'exprimer cette visée intégrative des 0 à 12 ans.</p>

Exigences en matière de politique de l'enfance et de la famille

Une politique cohérente de l'enfance et de la famille nécessite un système comprenant les axes suivants :

- une politique de l'enfance et de la famille au niveau national ;
- un système de gestion (gouvernance) de l'éducation et de l'accueil de l'enfance au niveau cantonal, qui tient compte des différences régionales (bases légales, directives régissant l'offre, conditions d'ouverture d'une structure, taux d'encadrement, octroi de subventions, etc.) ;
- le travail du management et de la direction des structures d'accueil de la petite enfance, d'accueil parascolaire et d'accueil familial de jour ;
- du personnel éducatif formé pour l'ensemble des modalités d'accueil.

Pour atteindre les objectifs de l'éducation et de l'accueil de l'enfance, une politique de l'enfance et de la famille doit non seulement s'appuyer sur un système cohérent, mais aussi être de qualité et favoriser l'inclusion. Concrètement, il faut créer des conditions-cadres favorables à la qualité et à l'accessibilité des offres, ce qui suppose les éléments suivants :

- une professionnalisation du personnel éducatif et des cadres pour toutes les modalités d'accueil, dont une valorisation de la formation tertiaire ;
- des processus de qualité favorisant l'éducation et l'accueil pour l'ensemble des modalités d'accueil ;
- des systèmes de financement suffisants, pérennes et prévisibles, garantissant notamment des tarifs abordables pour les familles, un temps suffisant pour le travail pédagogique direct et indirect, une prise en considération des coûts totaux des offres d'éducation et d'accueil de l'enfance ;
- des processus de pilotage et des stratégies à long terme à chacun des trois niveaux politiques ;
- un observatoire national pour l'éducation et l'accueil de l'enfance (organisme de coordination entre les différents offices fédéraux et les organes intercantonaux, chargé de collecter régulièrement des données statistiques de base) ;
- un accès inconditionnel à l'éducation et à l'accueil de l'enfance pour tous les enfants toutes les familles.

Développement de la qualité (conditions-cadres pour le travail quotidien dans l'éducation et l'accueil de l'enfance)

Points forts

- Les fondamentaux comprennent d'une part le cadre d'orientation pour l'éducation et l'accueil de la petite enfance, et d'autre part les standards de qualité s'y référant ou les directives de qualité cantonales et communales.
- Le bien-être de l'enfant est au centre de tous les efforts de qualité.
- Le développement et le maintien de la qualité sont un processus continu.
- Les enfants découvrent et explorent le monde. Pour ce faire, ils sont accompagnés par des adultes compétents.
- La tâche du personnel éducatif est d'être aux côtés des enfants de manière fiable et attentionnée et de créer un environnement sûr et stimulant pour leur croissance.

- Le personnel éducatif est conscient de sa responsabilité et s'engage à répondre aux besoins, aux capacités et aux compétences des enfants en mettant à leur disposition les moyens nécessaires à cet effet.

Points liés au développement de la qualité

- Pour atteindre les objectifs de l'éducation et de l'accueil de l'enfance, des connaissances complexes sont nécessaires. Par conséquent, la professionnalisation ainsi que l'accès à la formation continue des professionnel·les sont indispensables pour toutes les modalités d'accueil.
- De bonnes conditions de travail entraînent une plus grande satisfaction au travail et moins de fluctuation du personnel. En même temps, elles favorisent des relations plus stables et plus attentives avec les enfants, ce qui a un effet positif sur leur développement.
- La qualité et l'accessibilité de toutes les modalités d'accueil doivent être mises en œuvre simultanément en tant qu'objectifs équivalents.
- Le label de qualité QualiIPE, développé en Suisse, peut servir de point de repère. Il soutient les crèches dans leur processus de développement de la qualité et s'appuie pour cela sur le standard QualiIPE.
- Le texte fondateur de Pro Enfance « L'accueil de l'enfance comme pilier d'une politique publique de l'enfance en Suisse » décrit par ailleurs les ingrédients d'un système cohérent favorable au développement de la qualité.

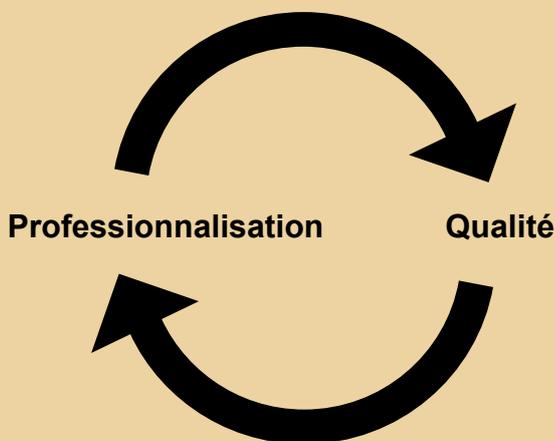
Concept pédagogique

- Le concept pédagogique informe sur les contenus et les priorités du travail pédagogique. Il constitue la base commune de décision et d'action dans le quotidien pédagogique. Il découle de la mission socio-éducative de l'institution. Comme le concept d'exploitation, il est l'un des principaux instruments de travail au niveau opérationnel.
- Il est l'instrument de la gestion de la qualité pédagogique et attire l'attention sur ce que l'organisation souhaite atteindre par son travail pédagogique. Il répond à des questions telles que :
 - quelles sont les attitudes pédagogiques mobilisées au sein de l'organisation ?
 - quelle est sa conception de l'éducation et l'accueil de l'enfance ?
 - quels sont ses finalités pédagogiques ?

C'est un outil de réflexion et d'orientation qui renforce le profil de l'organisation.

La professionnalisation du personnel éducatif

Principe



La qualité dépend en grande partie des compétences professionnelles du personnel éducatif – et donc de sa professionnalisation.

Objectifs

kibesuisse et Pro Enfance visent à renforcer les normes précisées par les recommandations de la CDAS et de la CDIP en matière de qualité et de professionnalisation et à leur donner plus de poids. L'objectif est d'y inclure les principes suivants :

Pour toutes les modalités de l'accueil

- L'ensemble des professionnel·les de l'éducation et de l'accueil de l'enfance disposent d'une formation pédagogique.

Pour les structures d'accueil collectives pré- et parascolaires

- 100 % des collaborateur·trices pris en compte dans le taux d'encadrement des enfants disposent d'une formation initiale achevée et reconnue par la Confédération. La moitié de ces professionnel·les doit avoir obtenu une formation de niveau ES, HES ou être titulaire d'un diplôme reconnu comme équivalent.

- Les auxiliaires, les stagiaires ainsi que le personnel en formation ou sans formation ne sont pas inclus dans les taux d'encadrement.

Pour l'accueil familial de jour

- Une formation de base standardisée en termes de volume et de contenu devrait être obligatoire pour les accueillant·es, comme c'est déjà le cas dans plusieurs cantons. Une norme minimale nationale est donc nécessaire.
- 100 % des coordinateur·trices disposent d'une formation initiale achevée et reconnue par la Confédération ainsi que d'une formation spécifique à la coordination. La moitié de ces coordinateur·trices doit avoir obtenu une formation de niveau ES, HES ou être titulaire d'un diplôme reconnu comme équivalent.

Mesures

Les différentes conditions et réglementations en vigueur dans les cantons exercent une influence sur le temps nécessaire pour atteindre les objectifs.

Afin de réduire la pénurie de main-d'œuvre, kibesuisse et Pro Enfance œuvrent pour que tous les acteurs concernés (Confédération, cantons, groupements régionaux et communes) soutiennent le développement de la formation professionnelle, par exemple en renforçant le financement des institutions de formation initiale et continue ou en subventionnant les entreprises formatrices. En outre, tous les acteurs concernés doivent contribuer à l'amélioration des conditions-cadres et de travail.

Principes

La qualité est le fondement d'une éducation et d'un accueil de l'enfance répondant aux besoins des enfants.

La qualité des offres est déterminante pour le développement des enfants, en particulier des enfants vulnérables.

(OECD : « [Engaging Young Children : Lessons from Research about Quality in Early Childhood Education and Care](#) », 2018)

La qualité du travail avec les enfants dépend de la qualité des objectifs sociaux et pédagogiques, des buts inscrits dans les politiques éducatives ainsi que des conditions-cadres au niveau communal, cantonal, régional et fédéral.

La qualité a plusieurs dimensions qui interagissent de façon dynamique. Il est donc impératif d'aborder la gestion et le développement de la qualité dans une perspective globale.

La qualité au niveau du système politique

La qualité des facteurs externes que sont les conditions-cadres politiques (*qualité contextuelle*) est une condition sine qua non pour que les structures d'accueil de l'enfance puissent effectuer un travail répondant aux besoins des enfants. Une planification experte, une allocation judicieuse des ressources et des règlements bien pensés garantissent le déploiement de la qualité dans toutes ses dimensions. Deux facteurs doivent faire l'objet d'une attention particulière : objectifs sociaux et pédagogiques contraignants ainsi qu'un financement suffisant et pérenne.

Des objectifs sociaux et pédagogiques contraignants : un cadre fournit des lignes directrices claires pour les professionnel·les, encourage la transparence entre les différentes institutions d'accueil et crée des conditions d'excellence pour

les responsables politiques. Il convient d'adapter les bases légales existantes en relation avec l'éducation et l'accueil des enfants, par exemple l'ordonnance sur le placement d'enfants (OPEE), ou d'élaborer de nouvelles prescriptions contraignantes. Un soutien financier est par ailleurs nécessaire pour la révision périodique des documents de référence fondamentaux, comme le cadre d'orientation pour l'accueil et l'éducation de la petite enfance qui doit être élargi aux enfants jusqu'à 12 ans.

Un financement suffisant et pérenne :

la qualité du travail pédagogique est directement liée à la disponibilité des ressources. Il est donc essentiel que la totalité des coûts des différentes structures d'accueil soit couverte de façon durable. Cette sécurité financière leur permet une planification à long terme : elles peuvent ainsi investir au fur et à mesure dans les infrastructures requises et la formation (initiale et continue) du personnel, mais aussi développer et mettre en œuvre des approches innovantes.

La qualité de l'offre

La qualité des conditions-cadres des offres (*qualité institutionnelle*) comporte plusieurs dimensions. Elle dépend des ressources en termes de matériel, locaux, financement et personnel, qui garantissent la qualité du travail pédagogique avec les enfants. Quelle que soit la modalité d'accueil, les institutions doivent pouvoir s'appuyer sur une direction professionnelle et des équipes qualifiées, afin d'offrir aux enfants une éducation et un accueil d'excellente qualité. L'objectif est que, à moyen terme et pour l'ensemble des modalités d'accueil, les professionnel·les aient achevé une formation qualifiante. Elles / ils doivent en outre effectuer des sessions de formation continue à dates régulières pour se familiariser avec les connaissances et les méthodes pédagogiques les plus récentes. Un ratio professionnel·les / enfants adapté, soit un taux d'encadrement reposant sur des bases scientifiques, ainsi que la taille des groupes d'enfants ont un impact

direct sur la qualité des interactions entre les professionnel·les et les enfants, et partant, sur tous les processus éducatifs.

Le travail des professionnel·les de l'ensemble des modalités d'accueil est guidé par des objectifs communs (*orientation sur la qualité*) que les structures élaborent et appliquent via des concepts pédagogiques. Des directives claires et un système de gestion de la qualité soutiennent les processus d'orientation, participant ainsi aussi à une vision partagée du développement de l'éducation et de l'accueil favorable à l'accompagnement des enfants.

La qualité du travail pédagogique avec les enfants et les parents

La qualité du travail pédagogique (*qualité du processus*) dépend de la qualité des relations et des interactions entre les professionnel·les d'une part et les enfants et leurs parents d'autre part. Les compétences des professionnel·les sont ici déterminantes. Leur capacité à prendre en compte de manière individualisée les besoins de chaque enfant, dans un cadre collectif, favorise l'établissement de liens de confiance mutuelle, propices à un espace éducatif valorisant et sécurisant. Les activités pédagogiques doivent être adaptées au stade de développement des enfants, tout en garantissant les apprentissages, les processus d'autonomisation et la participation active.

Un dialogue permanent entre les professionnel·les et les parents promeut également une compréhension adéquate du développement des enfants et contribue à un environnement éducatif cohérent. La qualité des relations et du travail pédagogique renforce les effets de ces processus sur les enfants, dans l'immédiat et à plus long terme (*qualité de l'expérience*). Cela concerne concrètement leur bien-être, leur inclusion sociale et le développement de compétences globales.

Le rôle des pouvoirs publics pour garantir la qualité

Garantir la qualité exige une approche globale. Des directives contraignantes doivent répondre aux besoins des enfants et permettre un travail

pédagogique d'excellente qualité. Cela présuppose un ensemble de principes :

des objectifs sociaux et pédagogiques fondés sur

- des prescriptions légales uniformes, entre autres par une révision de l'OPEE ;
- des ressources financières pour réviser périodiquement les documents fondamentaux comme le cadre d'orientation pour l'accueil et l'éducation de la petite enfance, qui doit être élargi aux enfants jusqu'à 12 ans ;
- l'élaboration d'une réglementation uniforme et contraignante dictant les taux d'encadrement dans les différentes offres. Les prescriptions doivent s'appuyer sur des études pertinentes et inclure un 25 % de temps de travail du taux d'activité totale pour les tâches pédagogiques indirectes ;

un financement suffisant et pérenne

- la gestion de la qualité fait l'objet d'un financement garanti dans le cadre du subventionnement des coûts complets pour toutes les structures ;

des dispositions dictant des conditions-cadres institutionnelles appropriées

- un soutien à la formation initiale et continue des professionnel·les
 - par des directives garantissant une gestion professionnelle des lieux d'éducation et d'accueil de l'enfance ;
 - par le niveau de qualification des professionnel·les de l'enfance : 100 % du personnel éducatif pris en compte dans le taux d'encadrement dispose d'une formation initiale achevée et reconnue par la Confédération. La moitié de ces professionnel·les doit avoir obtenu une formation de niveau ES, HES ou être titulaire d'un diplôme reconnu comme équivalent ;
- un soutien aux processus visant à garantir la qualité.

Remplir ces conditions garantit non seulement la qualité de l'éducation et l'accueil de l'enfance, mais constitue également un investissement dans l'avenir de notre pays.

Financement

Principes

Pour répondre aux finalités de l'accueil et de l'éducation de l'enfance, il est indispensable d'assurer :

un financement suffisant, pérenne et prévisible

Le financement doit permettre d'instaurer des conditions-cadres adéquates pour :

les prestations d'accueil et l'éducation des enfants au quotidien

- les démarches de maintien et de développement de la qualité
- le temps de travail pour les activités pédagogiques indirectes
- les conditions de travail qui favorisent la qualité d'accueil

l'accessibilité des différentes modalités et des offres d'accueil pour tous les enfants et leurs familles

- des tarifs accessibles et adaptés aux revenus des parents
- la création d'offres suffisantes pour répondre aux besoins de tous les enfants et de leurs familles

la coordination et la collaboration

- au niveau communal, régional, cantonal et national
- entre les différentes organisations et modalités d'accueil et avec les autres prestataires d'offres destinées aux familles

La répartition des compétences et des responsabilités des pouvoirs publics

Selon la convention des droits de l'enfant de l'ONU, l'accès à l'éducation et l'accueil constitue un droit. Les pouvoirs publics sont ainsi responsables d'assurer un financement suffisant, pérenne et prévisible de l'éducation et de l'accueil de l'enfance. Il s'agit d'un investissement qui apporte des retombées financières positives pour la société, l'économie et

les pouvoirs publics (Confédération, régions, cantons et communes). La coordination et la répartition claire des compétences entre ces différentes instances sont nécessaires pour garantir l'accessibilité et la qualité des offres pour tous les enfants et leurs familles en Suisse.

La prise en compte des réalités diverses dans les cantons et les communes

La collaboration entre les pouvoirs publics est indispensable pour garantir la cohérence des systèmes de financement de l'éducation et de l'accueil de l'enfance. Pour ce faire, il y a lieu de tenir comptes des différents modèles de financement mis en place par les cantons et les communes et de minimiser les contraintes administratives et organisationnelles des prestataires.

Les systèmes de financements

En principe, les systèmes de financement se caractérisent par la distinction entre le financement de l'objet et le financement du sujet :

Financement de l'objet

Dans le cas du financement de l'objet, les prestataires de l'accueil de l'enfance sont directement soutenus par les pouvoirs publics moyennant un contrat de prestation. Les contributions sont généralement monétaires, mais peuvent également prendre la forme d'une réduction de loyer, de prestations de services, etc. Les tarifs des places d'accueil peuvent être fixés de différentes façons, par exemple de manière forfaitaire ou en fonction du revenu des parents.

Financement du sujet

Dans le cas du financement du sujet, les parents reçoivent du subventionneur une contribution aux coûts de l'éducation et de l'accueil de l'enfance. Les subventions sont affectées à un but précis et ne sont versées que pour les prestations effectivement facturées. Les critères largement répandus pour déterminer le montant des subventions sont le taux

d'occupation commun des parents, le revenu et la fortune des parents ainsi que la taille de la famille. Le financement du sujet comprend également les bons de garde qui se sont établis dans différentes communes et / ou cantons.

Des systèmes de financement mixtes existent dans la réalité de nombreux cantons et communes en Suisse, combinant des financements de l'objet et du sujet. La variété des formes de financement est considérable. Par ailleurs, les conditions d'obtention et le montant du soutien financier se différencient fortement.

Les caractéristiques des systèmes de financement efficaces

Une politique d'éducation et d'accueil de l'enfance de qualité, accessible et abordable peut être assurée par différents modèles de financement.

Qu'il s'agisse d'organismes publics ou privés, de financement par objet ou par sujet, de modèles de coûts fixes ou de bons de garde, il est indispensable de garantir les caractéristiques suivantes :

- Le montant du cofinancement par les pouvoirs publics, voire par les employeurs ou d'autres acteurs tiers, tient compte de la totalité des coûts des offres d'éducation et d'accueil de l'enfance. Les coûts totaux incluent l'ensemble des dépenses (frais de personnel, loyers, etc.). De tels systèmes de financement permettent d'assurer des conditions-cadres qui soutiennent la qualité des prestations et la professionnalisation de l'ensemble des professionnel·les de l'accueil de l'enfance.
- Le système de financement instaure des soutiens financiers pérennes et prévisibles pour les prestataires.
- Les critères pour déterminer les tarifs pour les parents permettent l'accessibilité des prestations pour tous les enfants. Ils assurent une équité tarifaire sur le plan communal et tendent vers un tel objectif sur le plan régional et cantonal.
- Le système de financement instaure des temps de travail pour assurer la coordination et la collaboration entre les différentes modalités d'accueil et les offres destinées aux familles.

- Le système de financement accorde suffisamment de temps pour le travail pédagogique direct et indirect.
- Le système de financement constitue un instrument pour le pilotage des offres d'éducation et d'accueil de l'enfance, afin de garantir la qualité, l'accessibilité des offres et les conditions-cadres des prestataires.

Mesures

La nécessité d'un investissement accru

kibesuisse et Pro Enfance rappellent qu'en Suisse la qualité et l'accessibilité des offres d'éducation et d'accueil de l'enfance ne correspondent pas partout aux besoins des enfants et de leurs familles. Des investissements substantiels sont nécessaires. Même si des données chiffrées manquent au plan national concernant les offres d'éducation et d'accueil de l'enfance, une étude montre qu'il faut au moins un milliard de francs pour la qualité pédagogique des structures d'accueil de la petite enfance en Suisse alémanique (kibesuisse, 2020).

La nécessité d'un engagement accru de la Confédération

Un engagement accru de la Confédération est indispensable pour trois raisons :

- pour assurer une politique d'éducation et d'accueil de l'enfance au niveau national ;
- pour garantir l'équité des chances pour les enfants et leurs familles en Suisse ;
- pour soutenir l'accessibilité des prestations, maintenir et améliorer leur qualité.

Inclusion

Principes

Pour répondre aux finalités de l'éducation et de l'accueil de l'enfance, il est indispensable d'assurer :

un système où chaque enfant a sa place

Une éducation et un accueil de l'enfance accessibles et abordables pour tous

Tous les enfants sont uniques et sont accueillis dans leur diversité et leurs différences dans un cadre collectif.

Les pouvoirs publics garantissent l'accès pour tous les enfants aux offres d'éducation et d'accueil de l'enfance en assurant :

- un financement suffisant et pérenne pour garantir l'inclusion ;
- une offre de qualité pour tous ;
- la professionnalisation du personnel de l'éducation et de l'accueil de l'enfance.

Un travail conjoint entre tous les acteurs

- au niveau communal, régional, cantonal et national,
- et multisectoriel entre les autorités, les structures d'accueil de l'enfance, les services spécialisés, le personnel médical et les familles.

Une éducation et un accueil de l'enfance inclusifs sont fondamentaux afin d'assurer l'équité des chances en matière de développement, de socialisation et d'apprentissage pour chaque enfant. En offrant un environnement où la diversité est valorisée et où chaque enfant est accepté et soutenu dans ses particularités, les plus jeunes de notre société ont la possibilité de vivre pleinement leur enfance. Cela favorise non seulement leur réussite scolaire, mais aussi leur épanouissement personnel et professionnel à long terme. C'est pourquoi il faut veiller à ce que les structures

d'accueil puissent assurer leur rôle d'inclusion et la participation de tous et toutes le plus tôt possible, en répondant aux intérêts et besoins des enfants.

État actuel et défis

Bien que des investissements soient entrepris dans de nombreuses régions de Suisse, le pays est encore loin de permettre à chaque famille de trouver une place d'accueil pour son enfant, que ce soit par manque d'offres appropriées ou de financement des coûts supplémentaires liés au handicap. De plus, les structures d'accueil de l'enfance sont mises au défi de répondre aux besoins spécifiques de chaque enfant dans sa diversité, sans avoir forcément les moyens nécessaires à disposition.

Actuellement les mesures prises sont principalement des démarches d'intégration des enfants à besoins particuliers. Il conviendrait au contraire de transitionner vers des politiques, des stratégies et des pratiques s'inscrivant dans une visée d'inclusion en rejetant toute marginalisation, discrimination et ségrégation.

Dans ce contexte, l'un des défis consiste aussi à renforcer les ressources des structures d'accueil de l'enfance pour garantir une approche pédagogique inclusive tenant compte des compétences, des rythmes et des contextes de chaque enfant. Ce principe permet à chaque enfant de bénéficier d'un enrichissement mutuel, indépendamment de ses particularités.

Caractéristiques garantissant une éducation et un accueil de l'enfance inclusifs

Taux d'encadrement et financement :

- Le taux d'encadrement est adapté à la composition du groupe et à l'âge des enfants.
- Un coefficient de pondération plus important doit être intégré au calcul des coûts des places d'accueil pour des enfants ayant des besoins accrus d'accompagnement ou d'assistance. Celui-ci est

déterminé par un spécialiste indépendant (par exemple un service éducatif spécialisé) et peut être adapté si nécessaire.

- Le financement pour un accueil d'enfants ayant des besoins accrus d'accompagnement ou d'assistance est à prendre en compte par les communes et / ou les cantons dans leurs dispositions tarifaires. Ni les parents concernés, ni les structures d'accueil n'ont à supporter les frais supplémentaires. La prise en charge des coûts supplémentaires doit ainsi être réglée par un modèle de subvention. Ces coûts comprennent les dépenses du personnel (soins, organisation, coordination avec les parents, formations de base et formations continues spécialisées), de matériel (mobilier ou moyens auxiliaires) et de locaux (espace supplémentaire pour les moyens auxiliaires et les appareils de traitement, ainsi que, si nécessaire, les frais de réaménagement).

Qualité :

- La qualité d'accueil doit être identique pour tous les enfants. Il doit y avoir une marge de manœuvre pour mettre à disposition des places d'urgence (par exemple à la suite d'un déménagement, une maltraitance, un divorce, une maladie).
- En concertation avec le service éducatif spécialisé ou autre, le taux d'encadrement des enfants, notamment, peut être adapté lorsqu'il est question d'accueillir un enfant à besoins spécifiques – qu'il soit clairement diagnostiqué ou non par le corps médical ou les services sociaux. L'objectif consiste à garantir constamment la qualité des prestations.
- La pluridisciplinarité de l'équipe éducative est considérée. Si nécessaire, un ou une professionnelle spécialisée peut venir en appui à l'équipe éducative.
- La qualité implique par ailleurs d'intégrer au concept pédagogique le thème de l'inclusion et de prendre en considération la diversité des réalités de vie des enfants dans un contexte collectif.

Professionnalisation :

- Les formations initiales incluent une approche pédagogique inclusive. Les formations continues en la matière doivent être accessibles. Les concepts pédagogiques sont adaptés en conséquence.

Une inclusion réussie nécessite la collaboration entre les différentes parties prenantes

Afin d'assurer les compétences nécessaires, les structures d'accueil doivent pouvoir bénéficier, si pertinent, d'un accompagnement professionnel complémentaire pour répondre au besoin (par exemple par un ou une éducatrice spécialisée) et avoir accès aux services disponibles au niveau local ou cantonal. Comme l'inclusion englobe tous les enfants, une place devrait leur être garantie. Aussi, lorsqu'il s'agit d'accueillir un enfant à besoins particuliers, les services attitrés (par exemple les services sociaux ou spécialisés), en coordination avec les structures d'accueil, doivent évaluer scrupuleusement si l'offre d'accueil envisagée est à même de répondre aux besoins de l'enfant et de sa famille et, le cas échéant, mettre en place un environnement inclusif approprié.

Une action coordonnée au niveau national

Pro Enfance, kibesuisse, ATAN et FTFD reconnaissent que leur collaboration renforce la voix de l'éducation et l'accueil de l'enfance. Le présent concept national reflète cette volonté, tout comme celle d'y associer la Suisse italienne, et constitue une pierre angulaire dans la construction de l'identité du champ. Ce résultat est le fruit d'échanges, de négociations et de compromis, lesquels découlent de la prise en considération des spécificités des régions linguistiques.

Considérant, aussi bien les particularités de nos organisations, qui illustrent la diversité des contextes et le morcellement des pratiques, il s'agira de continuer à se fonder sur la compréhension mutuelle. Une telle intention est impérative pour faire écho au point de vue des enfants et des familles, mais aussi à celui des professionnel·les de l'enfance, des employeurs et, plus largement, aux intérêts de la collectivité.

Conclusion

L'investissement dans l'éducation et l'accueil de l'enfance est une responsabilité des pouvoirs publics. Les enfants relèvent à la fois de la responsabilité des familles et de celle de la société.

Les offres d'accueil participent aux missions socio-éducatives centrées sur les enfants et les familles. Les enfants d'aujourd'hui façonnent la société de demain. Pour permettre à chacun de déployer son potentiel et d'acquérir des compétences de vie, il est essentiel de valoriser des espaces de socialisation et d'exploration respectueux de son rythme et de ses droits, tout en contribuant à la conciliation de la vie familiale et professionnelle.

[En soulignant les enjeux cruciaux et l'exigence d'améliorer structurellement les conditions-cadres de](#)

Pro Enfance, kibesuisse, ATAN et FTFD s'engagent ainsi à poursuivre cette coopération essentielle pour continuer à mettre en œuvre des projets conjointement, identifier les enjeux et porter des recommandations communes favorables au plus grand nombre. Une telle vision participe à envisager à long terme une faïtière nationale du domaine rassemblant tous les acteurs pertinents. Les contradictions ne sont certainement pas des antagonismes. Elles reflètent le fédéralisme suisse et l'hétérogénéité des réalités de terrain. Elles posent des défis que nos organisations souhaitent relever pour maintenir et développer la qualité des prestations et les exigences de professionnalisation de l'éducation et l'accueil de l'enfance.

[l'éducation et de l'accueil de l'enfance, Pro Enfance, kibesuisse, ATAN et FTFD postulent des recommandations et invitent les pouvoirs publics à agir en :](#)

- assurant un financement suffisant, pérenne et prévisible de l'ensemble des modalités d'accueil afin d'offrir des prestations de qualité et accessibles pour tous les enfants et leurs familles, et répondant à leurs besoins. Un cofinancement par les pouvoirs publics à l'échelon des trois niveaux politiques, voire par les employeurs ou des acteurs tiers, est nécessaire. Cela implique pour la Confédération une contribution financière à la hauteur des enjeux. Le système de financement tient compte des coûts complets des lieux d'éducation et d'accueil et de leur gouvernance. Il minimise par ailleurs les contraintes administratives et

organisationnelles des prestataires d'éducation et d'accueil de l'enfance ;

- adaptant d'une part les bases légales existantes sur l'éducation et l'accueil de l'enfant afin de définir des objectifs sociaux et pédagogiques contraignants, par exemple l'ordonnance sur le placement d'enfants (OPE) ou par la prescription de nouvelles bases légales, et d'autre part en élaborant des réglementations harmonisées et contraignantes, par exemple dictant les taux d'encadrement des enfants ;
- assurant la prise en charge de la diversité des enfants dans un cadre collectif. Les coûts des éventuelles mesures permettant l'inclusion d'enfants ayant des besoins spécifiques d'accompagnement ou d'assistance doivent être pris en compte dans les dispositions tarifaires. Ni les familles concernées, ni les structures d'accueil n'ont à supporter les frais supplémentaires ;
- renforçant et harmonisant les normes portant sur la professionnalisation de l'éducation et l'accueil de l'enfance, qui incluent notamment un 100 % de professionnel·les de l'enfance formés. Cela pré-suppose au minimum un 50 % de personnel éducatif ayant une formation de niveau tertiaire ES, HES ou équivalent. Cela exige également l'établissement d'une formation de base standardisée, reconnue au niveau national et exigée pour l'accueil familial de jour ;
- soutenant la formation professionnelle, initiale et continue, ainsi que les entreprises formatrices.

Les conditions favorables à la qualité et à l'accessibilité des offres supposent ainsi :

- des processus de pilotage et des stratégies à long terme pour les trois niveaux politiques
- et un observatoire national pour l'éducation et l'accueil de l'enfance qui constitue un soutien à la prise de décision (organisme de coordination entre les différents offices fédéraux et les organes intercantonaux, chargé de collecter régulièrement des données statistiques de base).

C'est au moyen d'efforts coordonnés qu'un dispositif d'éducation et d'accueil de l'enfance propice au développement et au bien-être de chaque enfant peut être bâti. Il s'agit ni plus ni moins de se donner les moyens de créer les bases solides sur lesquelles repose l'avenir de notre société, en particulier celui de nos enfants.

Bibliographie

- [Accueil extra-familial des enfants en situations de handicap](#) (Procap, 2021)
- [Coûts et financements de l'accueil de l'enfance : optimisation de l'efficacité de la gestion et de l'organisation des offres d'accueil d'un point de vue des coûts, de la qualité et de son financement – Proposition de méthodologie et recommandations](#) (Pro Enfance, 2019)
- [Cadre d'orientation pour la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance en Suisse](#) (Institut Marie Meierhofer pour l'enfance, 2016)
- [Éloge de la diversité](#) (Pro Enfance, Réseau d'accueil extrafamilial, 2017)
- [Encouragement précoce dans les petites et moyennes communes – Analyse de la situation et recommandations](#) (Programme national contre la pauvreté, 2018)
- [Encouragement précoce. Guide à l'intention des petites et moyennes communes](#) (Programme national contre la pauvreté, 2018)
- [Enfance et précarisation : quelles politiques publiques pour demain ?](#) (Pro Enfance, 2016)
- [Engaging Young Children : Lessons from Research about Quality in Early Childhood Education and Care](#) (OCDE, 2018)
- [Guide : critères de bonnes pratiques pour l'encouragement précoce](#) (Programme national contre la pauvreté, 2016)
- [Inclusion dans les structures d'accueil collectif / crèches : recommandations pour la prise en charge des frais supplémentaires](#) (kibesuisse, 2018)
- [Inclusion in early childhood care and education : brief on inclusion in education](#) (UNESCO, 2021)
- [Instaurer une politique de la petite enfance. Un investissement pour l'avenir](#) (Commission suisse pour l'UNESCO, 2019)
- [L'accueil de l'enfance comme pilier d'une politique publique de l'enfance en Suisse](#) (Pro Enfance, 2018)
- [L'inclusion des enfants ayant des besoins spécifiques](#) (Michèle Fracheboud, 2010)
- [L'organisation d'accueil familial de jour – toujours là, proche de vous, flexible et individuelle](#) (kibesuisse, 2021)
- [Manifeste pour une politique de la petite enfance](#) (Commission suisse pour l'UNESCO, Réseau d'accueil extrafamilial, 2015)
- [Ouvrir les crèches aux enfants avec des besoins de soutien particuliers. Recommandations sur l'accueil extra-familial inclusif d'enfants](#) (kibesuisse et al., 2017)
- [Positionspapier zur pädagogischen Qualität in Kindertagesstätten](#) (kibesuisse, 2020)
- [Prévention de la pauvreté et petite enfance : aspects et éléments constitutifs d'une collaboration réussie avec les parents](#) (Programme national contre la pauvreté, Réseau d'accueil extrafamilial, 2016)
- [Prise de position sur le rôle éducatif de l'accueil parascolaire](#) (kibesuisse, 2023)
- [Ressources favorisant une pédagogie inclusive](#) (CREDE, 2023)
- [Standorte KITaplus](#)
- [Test sur l'égalité des sexes dans les structures d'accueil](#) (kibesuisse)



Un projet commun de kibesuisse et de Pro Enfance



kibesuisse

Verband Kinderbetreuung Schweiz
Fédération suisse pour l'accueil de jour de l'enfant
Federazione svizzera delle strutture d'accoglienza per l'infanzia



plateforme romande pour l'accueil de l'enfance
Westschweizer Plattform für Kinderbetreuung
piattaforma romanda per l'accoglienza dell'infanzia



en collaboration avec ATAN et FTFD



Associazione delle strutture
d'accoglienza per l'infanzia
della Svizzera italiana

